

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juillet 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 681

présenté par

M. Diard, M. Ramadier et M. Viala

-----

**ARTICLE 14**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La France est une démocratie parlementaire. Les seuls représentants de la société, du peuple, de la nation, sont les élus au suffrage universel, et non les représentants associatifs et syndicaux d'intérêts privés. Créer une chambre qui s'appellerait « de la société civile » est une négation anti-parlementaire du suffrage universel et des citoyens.

Cet amendement propose donc la suppression de cet article.